



ROËZÉ SUR SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Roëzé-sur-Sarthe sur la convocation et sous la présidence de Madame Catherine TAUREAU, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage de la délibération : 18 octobre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	18
Présents	14
Votants	17

Membres présents

Chantal BOUTEAU	Patrick BRION	Vincent CHEVILLOT
Pascal COQUEREAU	Michelle ÉBOULEAU	François GARNIER
Valérie GARRY	Sylvie GONSARD	Nathalie HOUSSEAU
Pierre HUBERT	Alain LALANDE	Martine LEROUX
Jean-Baptiste LERUEZ	Cathy PIVRON	Fabienne SCHMITT
Catherine TAUREAU	Benoît TESSÉ	Joëlle VIARD

Membres absents excusés : Chantal BOUTEAU, Valérie GARRY, Jean Baptiste LERUEZ, Fabienne SCHMITT

Procurations : Chantal BOUTEAU à Pascal COQUEREAU, Jean Baptiste LERUEZ à Cathy PIVRON, Fabienne SCHMITT à Vincent CHEVILLOT

Secrétaire de séance : Pierre HUBERT

DCM 2023-65 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, en application duquel : « *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (...). Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.* »,

VU le procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023 ;

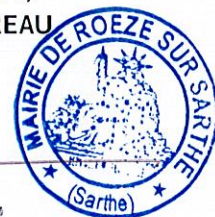
Madame le Maire met aux voix l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal ordinaire en date du 5 octobre 2023.

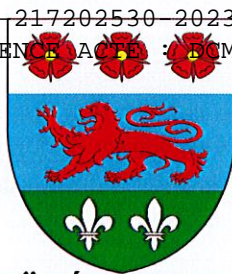
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Pierre HUBERT

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

Madame le Maire,
Catherine TAUREAU





ROËZÉ SUR SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Roëzé-sur-Sarthe sur la convocation et sous la présidence de Madame Catherine TAUREAU, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage de la délibération : 18 octobre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	18
Présents	14
Votants	17

Membres présents

Chantal BOUTEAU	Patrick BRION	Vincent CHEVILLOT
Pascal COQUEREAU	Michelle ÉBOULEAU	François GARNIER
Valérie GARRY	Sylvie GONSARD	Nathalie HOUSSEAU
Pierre HUBERT	Alain LALANDE	Martine LEROUX
Jean-Baptiste LERUEZ	Cathy PIVRON	Fabienne SCHMITT
Catherine TAUREAU	Benoît TESSÉ	Joëlle VIARD

Membres absents excusés : Chantal BOUTEAU, Valérie GARRY, Jean Baptiste LERUEZ, Fabienne SCHMITT

Procurations : Chantal BOUTEAU à Pascal COQUEREAU, Jean Baptiste LERUEZ à Cathy PIVRON, Fabienne SCHMITT à Vincent CHEVILLOT

Secrétaire de séance : Pierre HUBERT

DCM 2023-66 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL

Madame le Maire rappelle les commissions de travail créées par délibération 2023-57 lors du Conseil Municipal du 5 octobre :

Commission	Sujets abordés
Finances	Budget, compte administratif, trésorerie, emprunts, fiscalité, tarification communale, subventions aux associations
Travaux et Environnement	Projets de développement urbain, projets de développement durable, habitat, foncier, bâtiments, énergie, espaces extérieurs, risques majeurs, travaux
Vie scolaire, enfance, jeunesse et citoyenneté	Projets relatifs à la vie scolaire, aux temps périscolaires, à la jeunesse, à la citoyenneté, restauration scolaire, conseil municipal des jeunes, conseil municipal senior
Vie culturelle, patrimoine et manifestations	Projets relatifs à la culture et au patrimoine, manifestations, bibliothèque, projets culturels en relation avec les associations locales
Vie sportive	Projets relatifs au développement des animations sportives, projets sportifs en relation avec les associations sportives locales
Dynamique commerciale	Projets visant à développer la dynamique commerciale

Elle rappelle que les commissions municipales sont chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, ou de suivre certains dossiers ou projets ; qu'il a été décidé que le

nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 5 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions et que, selon les thématiques abordées, des élus invités pourront participer aux commissions.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la composition ci-après :

- Finances :
 - Présidente : Mme TAUREAU
 - Vice-Président : M. GARNIER
 - Adjoint membres d'office : Mme BOUTEAU, M. BRION, Mme EBOULEAU, M. LERUEZ, Mme VIARD
 - Membres : M. COQUEREAU, Mme LEROUX
- Travaux et Environnement :
 - Présidente : Mme TAUREAU
 - Vice-Présidents : M. BRION et M. LALANDE
 - Membres : M. CHEVILLOT, M. COQUEREAU, Mme GONSARD, Mme LEROUX
- Vie scolaire, enfance, jeunesse et citoyenneté :
 - Présidente : Mme TAUREAU
 - Vice-Présidente : M. HUBERT et Mme SCHMITT
 - Membres : Mme EBOULEAU, M. TESSÉ, Mme VIARD
- Vie culturelle, patrimoine et manifestations :
 - Présidente : Mme TAUREAU
 - Vice-Présidents : M. LERUEZ et Mme VIARD
 - Membres : M. GARNIER, Mme GARRY, Mme HOUSSEAU, M. LALANDE, Mme PIVRON
- Vie sportive :
 - Présidente : Mme TAUREAU
 - Vice-Présidents : M. COQUEREAU et Mme EBOULEAU
 - Membres : M. BRION, M. HUBERT, M. LERUEZ
- Dynamique commerciale :
 - Présidente : Mme TAUREAU
 - Vice-Présidents : M. CHEVILLOT, Mme GONSARD
 - Membre : M. GARNIER

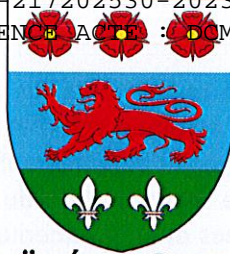
Le secrétaire de séance
Pierre HUBERT



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

Madame le Maire,
Catherine TAUREAU





ROËZÉ SUR SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Roëzé-sur-Sarthe sur la convocation et sous la présidence de Madame Catherine TAUREAU, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage de la délibération : 18 octobre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	18
Présents	14
Votants	17

Membres présents

Chantal BOUTEAU	Patrick BRION	Vincent CHEVILLOT
Pascal COQUEREAU	Michelle ÉBOULEAU	François GARNIER
Valérie GARRY	Sylvie GONSARD	Nathalie HOUSSEAU
Pierre HUBERT	Alain LALANDE	Martine LEROUX
Jean-Baptiste LERUEZ	Cathy PIVRON	Fabienne SCHMITT
Catherine TAUREAU	Benoît TESSÉ	Joëlle VIARD

Membres absents excusés : Chantal BOUTEAU, Valérie GARRY, Jean Baptiste LERUEZ, Fabienne SCHMITT

Procurations : Chantal BOUTEAU à Pascal COQUEREAU, Jean Baptiste LERUEZ à Cathy PIVRON, Fabienne SCHMITT à Vincent CHEVILLOT

Secrétaire de séance : Pierre HUBERT

DCM 2023-67 EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME ET DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 octobre 2023, transmis au Conseil Municipal le 13 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 2 février 2022 ;

CONSIDÉRANT les orientations pour la fin de mandature et la nécessaire adaptation de l'organisation des services détaillée dans les documents transmis au Conseil Municipal le 13 octobre 2023 ;


Madame le Maire présente le projet de nouvelle organisation des services et les évolutions proposées :

- La **création d'un poste de médiateur manifestation et patrimoine**, à temps complet (filière culturelle / cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine / Cat. C) ;
- La **suppression du poste d'agent de bibliothèque** à temps complet (filière culturelle / cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine / Cat. C) ;
- La **création d'un poste de responsable de bibliothèque/médiathèque** à temps complet (filière culturelle / cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques / Cat. B) ;
- La **transformation du poste d'aide bibliothèque en poste de chargé d'accueil à 20h/semaine** (filière culturelle / cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine / Cat. C).

- La transformation de l'emploi de responsable du pôle aménagement urbain en emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet au sein du pôle administratif (filière administrative / cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial / Cat. C) ;
- La transformation du poste de responsable du pôle Environnement en poste de responsable des services techniques et environnement, à temps complet (filière technique, cadre d'emploi de technicien territorial / Cat. B) ;
- La modification de l'intitulé de l'emploi de cuisinier en emploi de chef de cuisine (filière technique / cadre d'emploi d'adjoint technique territorial / Cat. C).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé l'ajustement du tableau des emplois en conséquence, étant précisé qu'une autre modification concerne l'emploi fonctionnel de direction à temps complet, qui doit être ouvert à la filière technique et au cadre d'emploi d'ingénieur territorial (Cat. A).

 TABLEAU DES EMPLOIS - MAIRIE DE ROEZE-SUR-SARTHE MAJ : 16/10/2023									
Emploi / poste	Temps de travail		Catégorie			Filière	Grade	Poste pourvu par un titulaire	Poste pourvu par un contractuel
	temps complet	temps non complet	A	B	C				
Directeur des Services	1		1			Technique	Ingénieur principal	1	
Services techniques et Environnement	1			1		Technique	Technicien		1
Agents des Interventions techniques polyvalents	2				2	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	2	
	1				1		Adjoint technique principal 2ème classe	1	
	1				1		Adjoint technique	1	
Agents d'entretien	1	1			2	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	2	
	1				1		Adjoint technique	1	
Vie scolaire	1				1	Animation	Adjoint animation principal 2ème classe	1	
	2				2	Médicosocial	Atsem principal 1ère classe	2	
	1	2			3	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	3	
Pôle administratif	1				1	Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	
	2	1			3	Administrative	Adjoint administratif	2	1
Bibliothèque	1			1		Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine		1
		1			1	Culturelle	Adjoint du patrimoine		1
	1				1	Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	
Manifestation et patrimoine	1				1	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	
	18	5	1	2	20			19	4

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de valider la nouvelle organisation, et les organigrammes qui en découlent ;
- Valide le nouveau tableau des emplois ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
 Pierre HUBERT

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
 Pour extrait conforme

Madame le Maire,
 Catherine TAUREAU

